

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX:05 46 50 55 70

RECEPISSE DE DEPOT

STECO

rue François Hennebique
17140 Lagord

V/REF :

N/REF : 58 B 2 / 2012-A-292

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 20/01/2012,

P.V. d'assemblée du 09/09/2011

- Démission du directeur général

Concernant la société

GROUPE STECO-HSF
Société par actions simplifiée
rue François Hennebique
17140 Lagord

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-292 le 20/01/2012

R.C.S. LA ROCHELLE 581 780 020 (58 B 2)

Fait à LA ROCHELLE le 20/01/2012,

LE GREFFIER

« GROUPE STECO-HSF »
 Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros
 Siège Social : LAGORD (Chte-Mme) - Rue François Hennebique
 581 780 020 RCS LA ROCHELLE

-:-

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
 L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mille onze,
 Le neuf septembre,
 Au siège social de la Société « HSF EXPERTISE » à POITIERS (Vienne) 1
 rue Louis Proust Pôle République 3, à neuf heures,

Les associés de la société « GROUPE STECO-HSF », Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation régulière du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président, Monsieur Yves PAUGAM.

Monsieur Patrick CRUCHON assure les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président et le secrétaire soussignés, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 6 294 actions sur les 6 294 actions composant le capital social.

Le commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Michel APERCE, convoqué par lettre remise en mains propres contre décharge, est absent excusé.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions à son ordre du jour.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- * un exemplaire des statuts,
- * la liste des associés et la feuille de présence,
- * les justificatifs de la convocation de l'Assemblée,
- * le rapport du Président,
- * le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle que les documents devant être mis à disposition des associés l'ont été dans les délais légaux et statutaires.

48

re

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- * Démission d'un Directeur Général.
- * Accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte en tant que de besoin de la démission de Monsieur Alain PELLETIER de ses fonctions de Directeur Général à compter rétroactivement du 30 juin 2011 au soir.

Elle lui donne quitus de l'exercice de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les décisions de la présente Assemblée seront notifiées aux intéressés et seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur à la diligence des représentants légaux,

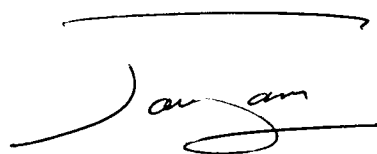
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

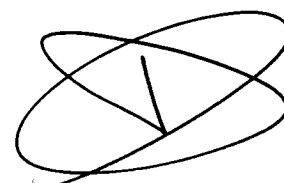
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et le secrétaire.

Le Président



Yves PAUGAM

Le Secrétaire



Patrick CRUCHON